

Vendredi 24 avril 2026 à 20h00 - Salle du Conseil Municipal

Prénom Nom, Qualité	Présent Excusé Absent	Pouvoir à	Prénom Nom, Qualité	Présent Excusé Absent	Pouvoir à
Stéphane COLOMBON, Maire	Présent		Maryline DJAHNINE, conseillère	Présente	
Catherine BONNETON 1ère adjointe	Présente		Stéphanie JODAR, conseillère	Présente	
Yoann CHARDON 2 ^{ème} adjoint	Présent		Sébastien KOLASA, conseiller	Présent	
Célia DEFAIX 3 ^{ème} adjointe	Présente		Claude LESCOT, conseiller	Présent	
Frédéric GONZALEZ 4 ^{ème} adjoint	Présent		Christophe RATTIER, conseiller	Excusé	F. GONZALEZ
Nelly MICHALON, conseillère déléguée	Présente		Bertrand RICHARD, conseiller	Présent	
Brigitte RAVET, conseillère déléguée	Présente		Florent ROBERT, conseiller	Présent	
Yvette CLEMENT, conseillère	Excusée	C. BONNETON			

Ordre du jour :

Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 09 avril 2026

Bertrand RICHARD a été nommé secrétaire de séance.

Délibérations :

1*Approbation du Compte de Gestion 2025 budget principal

Le compte de gestion du receveur retrace les opérations effectuées par le comptable du Centre des Finances Publiques du Pays Roussillonnais de l'exercice écoulé.

Le Maire informe le Conseil Municipal que le receveur a bien repris dans ses écritures le montant de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures concernant l'exercice 2025.

Après vérification, le compte de gestion 2025, établi et transmis par ce dernier, est conforme au Compte Administratif 2025 de la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

APPROUVE le Compte de Gestion du Receveur municipal pour l'exercice 2025 du budget principal, dont les écritures sont conformes au Compte Administratif de la commune pour le même exercice.

DIT que le Compte de Gestion visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

2*Approbation du Compte Administratif 2025 budget principal

Le Compte administratif permet de connaître les réalisations (recettes et dépenses) effectuées par les services de l'ordonnateur (Le Maire). Il s'agit d'approuver les comptes de l'année passée par l'Assemblée

délibérante. Le Maire ne prend pas part au vote, la présidence de séance étant confiée à la première adjointe. Le Compte Administratif permet, par ailleurs, de dégager les équilibres financiers de l'exercice (résultat de fonctionnement et excédent / besoins de financement de l'investissement).

Les opérations de l'exercice 2025 du budget principal font ressortir les résultats suivants :

Dépenses de fonctionnement année 2025 : 1 044 247.69€

Recettes de fonctionnement année 2025 : 1 202 529.38€

Résultat de fonctionnement année 2025 : 158 281.69€

Résultat cumulé de fonctionnement au 31/12/2025 : 647 681.33€

Dépenses d'investissement année 2025 : 531 994.19€

Recettes d'investissement année 2025 : 1 372 764.68€

Résultat d'investissement année 2025 : 840 770.49€

Résultat cumulé d'investissement au 31/12/2025 : 1 188 754.34€

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

APPROUVE le Compte Administratif 2025 du budget principal,

DECLARE toutes les opérations de l'exercice 2025 définitivement closes

3*Affectation du résultat 2025 du budget principal

Après avoir examiné le compte administratif 2025 et travaillé sur le budget primitif 2026,

Constatant que le compte administratif 2025 fait apparaître un excédent de fonctionnement de : **647 681.33€**,

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés, le conseil municipal, décide que l'affectation du résultat se fera de la manière suivante :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE

Résultat de fonctionnement

Résultat de l'exercice 2025 : 158 281.69 €

Résultats antérieurs reportés au 31/12/2024 : 489 399.64 €

Résultat à affecter 647 681.33 €

Solde d'exécution d'investissement au 31/12/2025 : 1 188 754.34 €

Reste à réaliser d'investissement 2025 : 1 176 010.51€

Affectation en réserves R 1068 en investissement :	200 000.00 €
---	--------------

Report en fonctionnement R 002 :	447 681.33 €
---	--------------

4*Budget Primitif 2026 budget principal

Après présentation du Budget Primitif, le Conseil Municipal :

DECIDE de voter le budget Primitif 2026 du budget principal et

APPROUVE le Budget Primitif 2026 dont les montants sont les suivants :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES 1 507 681.33 €

RECETTES 1 507 681.33 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES 2 556 435.67 €

RECETTES 2 556 435.67 €

5*Approbation du compte de Gestion 2025 budget annexe locaux commerciaux et activités

Le compte de gestion du receveur retrace les opérations effectuées par le comptable du Centre des Finances Publiques du Pays Roussillonnais de l'exercice écoulé.

Le maire informe le Conseil Municipal que le receveur a bien repris dans ses écritures le montant de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures concernant l'exercice 2025.

Après vérification, le compte de gestion 2025, établi et transmis par ce dernier, est conforme au Compte Administratif 2025 du budget annexe de la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

APPROUVE le Compte de Gestion du Receveur municipal pour l'exercice 2025 du budget annexe, dont les écritures sont conformes au Compte Administratif de la commune pour le même exercice.

DIT que le Compte de Gestion visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

6*Approbation du Compte Administratif 2025 budget annexe locaux commerciaux et activités

Le Compte administratif permet de connaître les réalisations (recettes et dépenses) effectuées par les services de l'ordonnateur (Le Maire). Il s'agit d'approuver les comptes de l'année passée par l'Assemblée délibérante. Le Maire ne prend pas part au vote, la présidence de séance étant confiée à la première adjointe. Le Compte Administratif permet, par ailleurs, de dégager les équilibres financiers de l'exercice (résultat de fonctionnement et excédent / besoins de financement de l'investissement).

Les opérations de l'exercice 2025 du budget annexe font ressortir les résultats suivants :

Dépenses de fonctionnement année 2025 : 28 838.92€

Recettes de fonctionnement année 2025 : 29 504.15€

Résultat de fonctionnement année 2025 : 665.23€

Résultat cumulé de fonctionnement au 31/12/2025 : 24715.53€

Dépenses d'investissement année 2025 : 22 823 71€

Recettes d'investissement année 2025 : 21 534.10 €

Résultat d'investissement année 2025 : - 1289.61 €

Résultat cumulé d'investissement au 31/12/2025 : - 15 291.71 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

**APPROUVE le Compte Administratif 2025 du budget annexe,
DECLARE toutes les opérations de l'exercice 2025 définitivement closes**

7*Affectation du résultat 2025 budget annexe locaux commerciaux et activités

Après avoir examiné le compte administratif 2025 et travaillé sur le budget primitif 2026 du budget annexe,

Constatant que le compte administratif 2025 fait apparaître un excédent de fonctionnement de : 24 715.53€,

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés, le conseil municipal, décide que l'affectation du résultat se fera de la manière suivante :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE

Résultat de fonctionnement

A Résultat de l'exercice

précédé du signe + (excédent) ou - (déficit) 665.23€

B Résultats antérieurs reportés

ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit) 24 050.30€

C Résultat à affecter

= A+B (hors restes à réaliser) **24 715.53 €**

(Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)

D Solde d'exécution d'investissement -15 291.71 €

E Solde des restes à réaliser d'investissement (4) 0.00€

Besoin de financement F =D+E -15 291.71 €

AFFECTATION = C =G+H **24 715.53 €**

1) Affectation en réserves R 1068 en investissement 15 291.71 €

G = au minimum, couverture du besoin de financement F

2) H Report en fonctionnement R 002 (2) 9 423.82 €

DEFICIT REPORTE D 002 (5) 0.00 €

8*Budget Primitif 2026 budget annexe locaux commerciaux et activités

Après présentation du Budget Primitif, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

DECIDE de voter le budget Primitif 2026 du budget annexe Locaux commerciaux et activités

APPROUVE le Budget Primitif 2026 dont les montants sont les suivants :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES 54 419.82 €

RECETTES 54 419.82 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES 38 617.53 €

RECETTES 38 617.53 €

9*Vote des taxes directes locales

Dans le cadre du vote du budget 2026, après débats avec l'ensemble des membres du conseil municipal, Monsieur le Maire propose de conserver les mêmes taux d'imposition qu'en 2025 soit :

Taxe Foncière (bâtie) à 33.37%

Taxe Foncière (non bâtie) à 49%.

Taxe d'habitation à 11.12%

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

Décide d'appliquer les taux ci-dessus pour l'année 2026

10*Subventions aux associations et au CCAS

Monsieur le Maire présente la liste des demandes de subventions à verser aux associations et CCAS pour l'année 2026.

Les montants aux associations seront attribués après réception et étude de leur dossier de demande de subvention.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés

DECIDE la répartition suivante :

Muse champêtre : 200.00€

Coopérative scolaire : 700.00€

CCAS Saint-Prim : 2000.00€

11*Nomination des membres de la Commission Communale des Impôts Directs

Monsieur le Maire donne lecture à l'assemblée du courrier de la Direction Générale des Finances Publiques de Grenoble qui demande aux membres du conseil de dresser la liste des commissaires titulaires (12) et suppléants (12) suite aux élections municipales.

Un tirage au sort sur la liste électorale a eu lieu pour nommer les membres qui composeront la commission communale des impôts directs.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés

DONNE pouvoir à Monsieur le Maire pour transmettre à la Direction Générale des Finances Publiques une proposition de liste de commissaires titulaires et suppléants.

Monsieur le Maire propose :

<u>Titulaires</u>	<u>Suppléants</u>
CHARDON Yoann	TABERNEO Carine
RAVET Brigitte	SORBA Alexis
CROS Michel	LEVILLAIN Olivier
DEFAIX Vivien	COCHET Gérard
CHAMAGNE Emilie	CHARLES Audrey
DE AMORIM Magali	NICOLLET Danielle
OLAGNON Didier	PEJU Nathalie
KOLASA Sophie	MARTINS Joaquim
CHAPUIS Jean	DEZARNAUD Jean-Marc
SERVANT Fabien	SEIGNOBOSC Gaëlle
BARRAT Maryvonne	COUDURIER Catherine
KAZANDJIAN Richard	MORISOT Vanessa

12*Nomination des membres de la CLECT

Considérant que dans le cadre du renouvellement des conseils municipaux et communautaires, il est nécessaire de procéder à la désignation des membres de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) pour la mandature à venir ;

Considérant que par délibération en date du 10 avril 2026, le Conseil Communautaire a fixé la composition de la CLECT à un représentant par commune ;

Considérant que le représentant de la commune au sein de la CLECT doit être désigné par le Conseil Municipal parmi ses membres ;

Le Maire propose de désigner :

- Titulaire : Stéphane COLOMBON
- Suppléant : Stéphanie JODAR

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés

Désigne comme titulaire au sein de la CLECT : Stéphane COLOMBON

Désigne comme suppléant au sein de la CLECT : Stéphanie JODAR

INFORMATIONS :

COMMISSIONS EBER :

La communauté de communes EBER a demandé de nommer des membres du conseil municipal pour siéger dans les différentes commissions de CCEBER.

DROIT DE PRÉEMPTION :

Monsieur le Maire a demandé aux membres du conseil municipal de réfléchir à différentes options pour dynamiser le centre village :

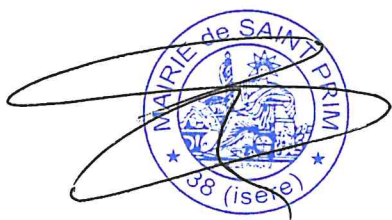
- Agrandir le bar
- Logement en location
- Améliorer la circulation

En fonction des projets, il faudra peut-être préempter des biens.

Séance levée à 22H15.

Stéphane COLOMBON, Maire

Bertrand RICHARD, Secrétaire de séance



A handwritten signature in black ink, likely belonging to Bertrand Richard, the secretary of the meeting.